

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absente excusée : Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 22/07/2024

Secrétaire de séance : Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

OBJET : TRAVAUX PONT CLOS NOUVEAU – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Monsieur le Maire rappelle au conseil la dégradation du Pont du Clos nouveau qui permet à la voie communale n°9 de franchir la rivière du Jabron et la décision du 13 mars 2023 de confier l'étude préparatoire à l'association IT 04 afin de faire des travaux de réparation durables.

Monsieur le Maire présente l'étude de IT 04 et indique que le montant du programme estimé est de 57 234.40 €HT (montant de l'étude IT 04 comprise).

Monsieur le Maire rappelle que le CERAMA a attribué à la commune une subvention au titre du programme National Ponts pour un montant de 40 521.00 € soit 60% de 67 535.00 € HT de travaux estimé.

En effet, le CEREMA a estimé que les montants des travaux indiqués dans l'étude d'IT04 sont sous-estimés et a attribué sa subvention sur un montant réévalué par leur service.

Monsieur le Maire indique que cette opération peut être également subventionnée par le Département au titre des amendes de police.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve l'étude préalable présentée par l'agence départementale IT 04 pour les travaux de sauvegarde du pont Clos Nouveau, son programme de travaux et le montant du programme estimé à 67 535.00 € HT ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière auprès du département au titre des Amendes de Police ;**
- **Approuve le plan de financement ci-après :**

| | |
|--|-------------------------------------|
| *CEREMA : | 40 521.00 € soit 60 % |
| (Décision attributive n°2024-PnPT-06-0614 du 04/06/2024) | |
| * Département Amendes de Police | 13 507.00 € soit 20 % |
| *Commune : | <u>13 507.00 € soit 20 %</u> |
| Total : | 67 535.00 € HT |

- **S'engage à financer la part communale de l'opération ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à engager les travaux ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 29 juillet 2024.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Antoine POLATOUCHE

